UNION DÉPARTEMENTALE 35 la cgt

Pour le smic à 1 500 euros tout de suite !

Le 26 juin, le gouvernement devrait annoncer les mesures sur le niveau du Smic applicable au 1er juillet 2006.
Tous les salariés sont concernés par l'augmentation du Smic.

C'est à partir de ce seuil que doivent être établies les grilles de salaires et déclenchées le processus de négociations dans les branches et les entreprises pour une hausse de l'ensemble des salaires. Il sert également de référence pour l'examen de la revalorisation des retraites et des pensions, des revenus des privés d'emploi, des minima sociaux.

Nous, salariés, privés d'emploi, retraités, veuves, exigeons que le Smic soit porté 1 500 euros au 1er juillet 2006.

NOMS	PRENOMS	SIGNATURES